

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Engagement contractuel

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la SOCIETE DES ETABLISSEMENTS FILAIRE, SAS au capital de 416 000 €, Sembadel Gare, 43160 SEMBADEL, 667 220 040 RCS LE PUY EN VELAY (la Société), et le client (le Client) de la Société.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de marchandises (ci-après « marchandise(s) ») par notre Société. En conséquence, sauf conditions particulières consenties préalablement et par écrit par notre Société au Client, toute commande emportée de la part du Client son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans ses propres conditions générales de vente, et notamment, aucune obligation de non-concurrence ne peut nous être imposée.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les présentes conditions générales de vente ont été communiquées au Client dès avant ce jour.

Seule la dernière version de nos conditions générales de vente est applicable. La communication de cette version actualisée, annule et remplace tous accords antérieurs.

2- Acceptation de commande

Les commandes transmises à notre Société sont irrévocables pour le Client. Dès passation, le Client est définitivement engagé. Toutefois, ces commandes n'engagent notre Société qu'après notre confirmation écrite. Sauf accord exprès avec le Client, nos marchandises ne sont ni reprises ni échangées.

Lors de sa première commande, le Client doit préciser ses coordonnées complètes, n° de Registre du Commerce et des Sociétés, son numéro de TVA ainsi que sa domiciliation bancaire.

La Société se réserve le droit de modifier ses marchandises sans aucun préavis et sans que ce fait puisse donner lieu à une indemnité de quelque sorte ou à annulation de commande.

3- Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués sur les devis ou confirmation de commande sont donnés à titre indicatif. La Société s'efforce dans tous les cas de les respecter mais n'est pas tenue par une date ferme de livraison, les retards éventuels ne donnent pas droit au Client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

La Société n'est responsable ni du retard, ni du défaut de délivrance et éventuellement de livraison en cas de force majeure telle que définie dans les présentes conditions.

4- Expéditions et risques

Toutes les marchandises sont vendues départ usine SEMBADEL GARE. Pour les ventes à l'export l'incoterm EXWORK SEMBADEL GARE est applicable à l'ensemble de la relation. Le transport à partir de nos entrepôts est à la charge exclusive du Client en frais et en risques, nonobstant la clause de réserve de propriété ci-dessous et même lorsqu'à la demande du Client, la Société organise le transport pour le compte du Client (vente franco de port convenu expressément entre les parties). En cas de vente Franco, la Société se réserve le choix du mode d'acheminement qui sera adapté aux contraintes de la marchandise et à la réglementation légale en vigueur. Même en cas de vente Franco, est considérée comme date de livraison le jour où le Produit est mis à disposition du Client dans les entrepôts de la Société.

Toutes les marchandises, même celles livrées par nos soins et en cas d'expédition contre-remboursement, sont considérées prises dans nos entrepôts, la Société n'assure donc pas les marchandises livrées, sauf demande expresse du Client et à ses frais. L'assurance de la marchandise à compter de la mise à disposition dans nos locaux est à la charge exclusive du Client.

Il est rappelé que le Client doit sauvegarder tous recours éventuels contre les transporteurs en cas de manquants, avaries, retards, etc, et prendre toutes dispositions, accomplir toutes formalités qui seraient nécessaires dans les délais requis.

En cas d'avarie au cours du transport ou de manquants, le Client est le seul à pouvoir constater l'état de la marchandise à l'arrivée. Il appartient au Client de formuler des réserves précises sur le bordereau de livraison en présence du livreur. Le Client devra en outre faire état de ces réserves par lettre recommandée avec AR dans les TROIS jours après du transporteur, avec copie à notre Société. Le Client sera indemnisé directement par le transporteur sur présentation des justificatifs (note des manquants ou avaries, bordereau de livraison portant mention des dommages et photocopie de votre facture). A défaut de respecter cette procédure, la marchandise sera réputée acceptée par le Client.

5- Réclamations & Garanties

Compte tenu de la marchandise considérée, la quantité de marchandise peut varier de 0 à 3% et les dimensions de + ou - 3 % en fonction des variations hygrométriques par rapport à la commande confirmée. Nos marchandises sont garanties de qualité saine, loyale et marchande. Pour le bois transformé, le taux d'humidité est mentionné dans la facture. Sans indication, le bois est considéré comme non sec.

Le Client doit effectuer un contrôle visuel de chaque livraison. Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-dessus, toutes réclamations quel qu'elles soient : vices apparents ou non, non-conformité des marchandises livrées à la commande ou au bordereau d'expédition, devront être formulées par le Client, par tout écrit permettant un accusé de réception, dans les TROIS (3) jours (ouvrés) suivant la réception de la marchandise. A défaut, la marchandise sera réputée acceptée par le Client. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés, ainsi que le bon de livraison, numéro de lot et autres marques portées sur la marchandise.

Dans tous les cas, la marchandise incriminée ne pourra être retournée qu'avec l'accord préalable et express de la Société et par le transporteur désigné par notre Société. Les frais de retour restent à la charge du Client. L'envoi de photos ou de justificatifs peut être demandé par la Société.

En cas de mise en jeu de ces garanties, et si le vice ou la non-conformité est effectivement constaté, l'indemnisation du Client sera limitée au remplacement des marchandises incriminées, nombre pour nombre, ou au complément en cas de manquant, à l'exclusion de toute indemnité. Le Client ne pourra pas se prévaloir de sa réclamation pour suspendre ses paiements ou pour demander la résiliation du contrat.

Aucune réclamation n'est admise pour les marchandises de qualité inférieure vendues comme telles.

Aucune réclamation n'est admise et aucune garantie n'est accordée en cas de stockage, d'installation, d'entretien ou d'utilisation anormale ou non conforme avec nos préconisations, ou après une intervention ou une modification de la marchandise par le Client.

6- Prix

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix de nos marchandises sont ceux figurant dans notre grille tarifaire ou devis fournis au Client avant la commande. La Société se réserve le droit de modifier ses prix ou ses marchandises à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes transmises à la Société après cette modification.

Le barème des remises est indiqué dans notre catalogue. Les remises ne seront applicables qu'après confirmation par la Société sur la commande.

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent au départ de nos entrepôts hors livraison hors conditionnement pour le transport, et hors taxes et droits divers, qui restent à la charge du Client.

7- Conditions de règlement & Pénalités de retard

Dès livraison de la marchandise, la Société établira une facture en double exemplaire, dont un exemplaire sera délivré au Client par courrier sous huitaine de jours.

Le prix de vente est payable à 45 jours fin de mois net et par lettre de change relevé (L.C.R), chèque ou virement bancaire. Aucun escompte, ni intérêt, ne seront consentis pour paiement anticipé. Les frais éventuels liés au paiement sont à la charge exclusive du Client. Chaque paiement doit être effectué dans la même devise que celle indiquée sur la facture.

En aucun cas, les paiements dus à la Société ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation, sauf accord écrit de la Société.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à 10% du montant hors taxe de la somme restant due seront appliquées par mois de retard. Les pénalités de retard sont exigibles au prorata à compter du 1^{er} jour de retard sans qu'un rappel ne soit nécessaire et seront d'office portées au débit du compte du Client. Conformément aux dispositions légales, en cas de retard de paiement, le Client sera également redevable de plein droit, outre des pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, sans préjudice de la réclamation du coût réel de recouvrement qui est supérieur.

Tout paiement qui est fait à la Société s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, comme en cas d'exécution de l'un quelconque des engagements du Client, entraîne de plein droit, la déchéance du terme, l'intégralité de la créance devenant immédiatement exigible. Notre Société pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, la résolution de la vente CINQ jours après envoi d'une simple mise en demeure, les frais de retour restant à la charge du Client et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

Les conditions de paiement peuvent être modifiées en cas de non-retour d'une traite dans les dix jours suivant son émission. La prorogation de l'échéance d'une traite sans notre accord peut entraîner l'exigibilité immédiate de toutes les sommes en cours. Si notre Société a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le Client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, notre Société peut

subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties au profit de notre Société. En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, notre Société pourra refuser d'honorer les commandes passées et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

Dans le cas où un Client passe une commande à notre Société, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8- Réserve de propriété

Les marchandises vendues demeurent la propriété de la Société jusqu'à paiement intégral du prix et de ses accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. Les risques sont cependant à la charge du Client dès la délivrance des marchandises dans nos entrepôts. En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, après acceptation de la Société de ce mode de règlement, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment du crédit de la somme sur le compte de la Société. Le Client ne pourra, sans l'autorisation expresse de la Société, procéder au déplacement des marchandises vendues en dehors des locaux habituels d'installation, les vendre, les transformer, les incorporer à d'autres biens ou les donner en garantie au profit d'un tiers. En cas de saisie opérée par des tiers sur ces marchandises, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement le vendeur.

De convention expresse, notre Société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, sur la totalité de ses marchandises en possession du Client, ces dernières étant conventionnellement présumées être celles impayées, et notre Société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dommages et intérêts.

9- Responsabilités - conseils d'utilisation

Nos marchandises sont composées de matières naturelles et peuvent être sujettes à des variations ou des déformations qui ne sauraient engager la responsabilité de la Société. Les marchandises devront être stockées par le Client dans des conditions conformes à leur nature et dans les règles de l'art. Ces prescriptions sont impératives pour maintenir la qualité des marchandises.

L'utilisation des marchandises relève exclusivement de la responsabilité du Client. Nos conseils d'emploi, oraux ou écrits, n'ont qu'une valeur d'information sans engagement et ne dispensent pas le Client de vérifier lui-même, l'adaptation de la marchandise aux buts recherchés.

En aucun cas la Société ne sera responsable des dommages immatériels (perte d'exploitation), indirects ou accessoires, liés aux marchandises ou à leur utilisation.

En tout état de cause, si la responsabilité de la Société se trouvait engagée, l'indemnisation du Client serait limitée, au choix de la Société, soit au remplacement de la marchandise incriminée, soit au remboursement de sa valeur sortie de nos entrepôts. Toute autre indemnité est exclue quelle que soit la cause de la réclamation.

Nous vous rappelons que l'air d'un appartement chauffé à 20° correspond à une humidité du bois de 8 à 10 %, contre 15 à 20% pour celui d'un local non chauffé. Ces 8% d'écart moyen modifient de 1 à 3% la largeur des lames, soit 0,7 à 1,8 mm sur une lame de 70 mm. Les parquets doivent être posés dans des conditions normales (bâtiment sec, dalles, carrelages, plâtres, achevés depuis suffisamment de temps, mise en marche du chauffage). A défaut, il existe notamment un risque d'augmentation dimensionnelles des lames et de montée de l'ensemble du parquet avec toutes ses conséquences. A minima, nous vous invitons avant la pose à empiler les lames dans la pièce sans défaire les parquets, tout en croisant les rangs, de façon à ce que l'air circule librement entre elles. En quelques jours les lames auront acquis l'humidité ambiante et, de ce fait, adaptées leur largeur en fonction du pourcentage d'humidité de la pièce. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'après quelque mois, si le local est chauffé régulièrement, le parquet reviendra pratiquement à sa cote d'origine et des joints se pourront se produire entre les lames.

Température 19/20°	40%	8%
Température 19/20°	50%	9-10%
	65%	12%
	70%	13-14%

Nous procédons régulièrement à des contrôles de fabrication ; cependant si un défaut se présentait :

- Arrêter immédiatement la pose.
- Consulter votre revendeur ou votre poseur.

En cas de constatation d'une anomalie sur les marchandises, toute utilisation ou pose est proscrite.

10- Force Majeure

Sont considérées comme causes exonératoires, au titre des présentes conditions, outre la force majeure stricto sensu, l'incendie, l'explosion, la destruction ou la dégradation partielle ou totale du site de production ou des stocks, les grèves, les attentats, le lock-out, les pannes machines, arrêt de la fabrication dû à un accident, la pénurie de matières premières, en ce compris la fourniture de matière première impropre techniquement à la transformation, les perturbations dans les transports et tous événements échappant raisonnablement au contrôle de la société.

11- Propriété intellectuelle et industrielle.

Les marchandises, dessins, marques, logos, packaging, étiquetages, l'ensemble des indications d'utilisation des marchandises, les documents techniques et/ou publicitaire remis aux Clients demeurent la propriété exclusive de la Société, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Toute reproduction de ces éléments, même partielle, est interdite, sauf accord préalable et écrit de la Société.

Les photographies présentes sur le catalogue, le site internet ou toute autre documentation n'ont aucune valeur contractuelle.

12- Renonciation

Le fait pour notre Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

13- Election de domicile et de juridiction

Les droits et obligations des parties sont régis par le droit français. Election de domicile est faite au siège social de la Société.

En cas de difficulté, la Société et le Client s'efforceront de trouver, avant toute action judiciaire une solution amiable. Les contestations, de quelque nature qu'elles soient qui pourraient naître en lien avec les présentes conditions de ventes, seront préalablement à toute action juridictionnelle, obligatoirement soumises à la médiation de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNP), sise 23 rue de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE, qui sera saisie, sur simple demande, par la partie la plus diligente.

En cas d'échec de la médiation, les tribunaux du ressort du PUY EN VELAY en France (Haute-Loire) seront seuls compétents.

14- Protection des données personnelles

Les informations nominatives collectées auprès du Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à l'établissement et au paiement de la facture correspondante. Le défaut de renseignement d'une telle information entraîne une impossibilité de procéder à la vente et de fournir la marchandise demandée.

Le destinataire des données est exclusivement la SOCIETE DES ETABLISSEMENTS FILAIRE.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à :

Monsieur Stéphane FILAIRE, Président

Par courrier : SAS FILAIRE, Sembadel Gare, 43160 SEMBADEL

Par tél. : 04 71 00 90 93 - Fax : 04 71 00 93 60

Par mail : contact@filaire-sa.com

Le Client peut opposer, sans frais et sans justification, aux traitements des données qui le concernent.